

Orange Amère...

Les dernières élections municipales à Orange ont vu une reconduction à plus de 60% du maire sortant Front National Jacques Bompard. La presse s'est récemment fait l'écho de l'expulsion des organisations syndicales de leurs locaux et de manifestations pour s'y opposer.

Nous avons interrogé Maxime Dumont, militant CFDT dans le secteur des ambulanciers privés. Maxime est Conseiller prud'homal dans la section activités diverses d'Orange et ancien Président de cette section de 1997 à 2001.

Question ISA : Comment sont traitées les organisations syndicales à Orange ?

Maxime DUMONT : A Orange les organisations syndicales sont très clairement « persona non grata ». Tout est fait pour les « bâillonner ». Cela va, pour elles de la simple impossibilité de tenir des permanences syndicales régulières faute de locaux syndicaux ou encore de se réunir en l'absence de salles disponibles. De plus, toutes les subventions municipales ont été supprimées dès le 1^{er} mandat de Bompard. Cela aggrave encore plus les difficultés de fonctionnement. Les Assemblées générales de l'Union locale CFDT ont ainsi dû se tenir, par exemple, à l'extérieur, sur des terrains privés ou sur d'autres communes. Les permanences doivent se tenir dans d'autres villes (au siège des Unions Départementales respectives – Avignon pour la CFDT, Bollène pour la CGT).

ISA : Parlons en, précisément, des locaux des organisations syndicales à Orange ?

Maxime DUMONT : La CFDT était logée à Orange, dans des locaux municipaux : une maisonnette un peu vétuste. La municipalité l'a mise en vente, et malgré la vétusté, a fini par trouver un acquéreur. La CFDT, de ce fait expulsée, a alors été « relogée » dans un local syndical du syndicat FO communaux, au 1^{er} étage. Mais pour accéder à ce local, bien insalubre, l'escalier était tellement délabré et dangereux que plus personne n'y allait. Le local a fini très récemment par être interdit d'accès pour des raisons de sécurité.

Quant à la CGT, logée dans des locaux communaux, non loin du tribunal des prud'hommes, elle a été également expulsée très récemment, après avoir subi comme la CFDT, des coupures intempestives et plus ou moins longue d'électricité, fait du propriétaire ».

La municipalité a aussi tenté d'expulser le tribunal des prud'hommes lui-même, logé dans des locaux municipaux, dans le courant 1998 en mettant le bâtiment en vente. Mesure de rétorsion suite à l'invalidation des conseillers prud'homaux élus sur liste

Sommaire

- p. 1 & 2 : Orange
- p. 3 : Vitrolles
- p. 4 : Pétition CGT / Dans la presse

Front National (cFNt) ou toute autre raison, il aura néanmoins fallu l'intervention de la chancellerie pour mettre fin à l'opération. Mais le Maire continue de marquer son hostilité par exemple, même s'il n'est pas le bienvenu, cela va de soi, en ne venant pas aux audiences solennelles du tribunal des prud'hommes.

Enfin, par la suite, rien n'a été fait pour que le stationnement près du bâtiment soit facile. Il n'est pas aisé en effet pour les élus prud'hommes (qu'ils soient salariés ou patrons) de suspendre une audience pour déplacer le véhicule. Or, en cas « d'anomalie », la vigilance est efficace et le déplacement à la fourrière rapide ... Il est étonnant d'ailleurs, dans une telle situation, qu'il ait été constaté à plusieurs reprises des dégradations sur les véhicules. Que fait donc la Police municipale ?

ISA : La Police municipale justement ?

Maxime DUMONT : Elle est omniprésente. Elle est bien fournie en effectifs, très présente et très bien équipée de matériel moderne. Elle quadrille efficacement la ville. La sécurité a certes été améliorée, mais l'ambiance finit par peser...

ISA : Tu nous as décrit la situation des organisations syndicales, qu'en est-il du milieu associatif ?

Maxime DUMONT : Il n'a pas non plus été à la fête. Les pressions ont été fortes sur les associations culturelles et sur les associations sportives par delà les difficultés financières liées à « l'élagage » des « subventions ». On peut estimer à 1/3 du chiffre initial, les associations qui existent encore aujourd'hui et certaines sont aujourd'hui liées au nouveau pouvoir local.

C'est Mme Bompard qui dirige le comité d'initiative local. Le ménage a là aussi été fait. Mais les opérations de prestige culturelles ont été maintenues. Il est difficilement compréhensible que certains artistes nationaux ne soient pas pus regardants quant à leur participation à ces initiatives.

Question ISA : Y a t'il eu des mobilisations sociales dans la commune pour s'opposer à la politique du FN ?

Maxime DUMONT : Il y a eu des tentatives de mobilisations syndicales, mais dans l'ensemble elles ont été décevantes y compris sur des actions revendicatives basiques. Ainsi, en a-t-il été en 1997 pour une manifestation appelée par la CFDT, place la mairie, pour soutenir la titularisation d'emplois jeunes où, par crainte, la plupart des personnes concernées ne se sont pas déplacées. Les militants CFDT présents se sont retrouvés à moins d'une cinquantaine et pendant ce temps, à partir de la mairie, un « vigile », filmait les militants. La sortie du personnel communal, s'est effectuée ce jour là par l'arrière, pour éviter le rassemblement.

Au global, il y a plutôt bonne entente sur la ville entre la CGT, la CFDT et y compris la CNT lorsqu'il s'agit de combattre ensemble sur le terrain des libertés mises à mal par la municipalité FN. Mais la mobilisation reste faible, particulièrement parmi les habitants de la ville elle-même, et peut-être plus basée sur des habitants des communes voisines.

Question ISA : La pression semble forte sur le personnel dépendant de la ville, qu'en est-il exactement ?

Maxime DUMONT : La pression est effectivement très forte, dans tous les organismes dépendant de la ville que ce soit le personnel communal lui-même ou celui des organismes parapublics. La vie syndicale est paralysée. La répression est forte et les méthodes s'apparentant à du harcèlement sont courantes. Les dossiers juridiques en la matière sont très nombreux.

ISA : comment expliques-tu la reconduction de Bompard lors des dernières municipales ?

Maxime DUMONT : Je ne l'explique pas. Je peux tout au plus donner des éléments d'explication. La rénovation du centre ville, jusque là en partie insalubre et délaissé, lui a permis, d'appliquer son programme

en expulsant de fait toute une communauté maghrébine vers les HLM des communes avoisinantes (Jonquières notamment). Le quadrillage par la police municipale a aussi permis d'afficher une diminution de l'insécurité en ville. La baisse des impôts de près de 6% est probablement un autre élément d'explication dans une ville « bourgeoise » où existe un milieu social plutôt aisé enrichi par l'agriculture (vignobles, etc.) et le commerce. Le clientélisme est aussi une explication des choses. Quant à l'opposition politique, elle s'est présentée divisée et sans projet, sans base sociale mobilisée, dans ces conditions...l'échec était prévisible.

ISA : Et pour changer les choses ?

Maxime DUMONT : Il faudra du temps. Dans une région où le poids du Front National demeure fort, cela n'est pas facile. Pour créer une alternative, c'est un travail de longue haleine qui est à mener. Il faut créer de nouvelles solidarités sur la base de dynamiques unitaires. Cela s'est fait dans des communes avoisinantes. Pourquoi pas à Orange ?

Résistances à Vitrolles

Deux membres de la rédaction d'ISA ont rencontré à Vitrolles des militants de la section CFDT Communaux et de Ras l'front.

La situation à Vitrolles apparaît assez différente de celle d'Orange :

- du côté de la population, les secteurs sociaux, culturels et jeunesse ont été laminés : plus 700 enfants dans les colonies de vacances avant 97, moins de 100 l'année dernière (moins de places, tarifs plus élevés) ; maisons de quartier abandonnées (en particulier dans le Quartier des Pins), CCAS plus que discrets..., une seule assistante sociale à la mairie (en demande de mutation) apparemment « placardisée », les enquêtes sociales (par exemple pour l'obtention du RMI) étant

réalisées par le service de sécurité (garde rapprochée)...

Du côté des jeunes, quelques associations financées par le Conseil Général et/ou le Conseil Régional tentent de prendre le relais.

- par contre la politique de « sécurité » s'est « assouplie »: les ninjas ne sont plus visibles, la police municipale est plus « soft ». Le service de sécurité continue lui de veiller sur les dirigeants municipaux et de « bousculer » les opposants.

Vitrolles est manifestement la base logistique indispensable au MNR (de nombreux emplois fictifs supposés), et les syndicats ont plutôt bien résisté (affaires de La Charrette, des éboueurs...). Il n'y a donc pas d'attaque frontale contre les syndicats (de communaux en tout cas) ; les subventions aux UL ont été supprimées dès le début, il y a une tentative de récupération des locaux (pour y installer la police municipale...) mais pas de manière aussi violente qu'à Orange.

La CFDT Communaux essaie d'allier action syndicale « classique » de défense des intérêts des salariés et action plus politique : actions judiciaires, revendicatives, prise de position publique avant les élections municipales. Pour le moment FO Communaux (dont certains membres ont été candidats sur la liste MNR à Marseille aux dernières municipales) a pu être écarté de la gestion des œuvres sociales.

Nos échanges se poursuivent. A Vitrolles les résistances syndicales et associatives existent, à nous tous de les soutenir pour que la banalisation et le découragement ne s'installent pas.

éligibilité des étrangers aux prud'hommes, pétition nationale de la CGT

La CGT revendique depuis longtemps l'éligibilité des salariés étrangers aux prud'hommes. Elle considère qu'il n'y a

pas de raison qu'ils ne puissent pas devenir conseillers prud'hommes alors qu'ils peuvent être délégués du personnel, élus aux Comités d'Entreprise, délégués syndicaux, conseillers du salarié lors d'une procédure de licenciement ou encore mandatés pour défendre d'autres salariés devant les conseils de prud'hommes.

Les élections prud'homales ayant lieu le 11 décembre 2002, la CGT lance une pétition nationale demandant qu'enfin les salariés étrangers puissent, dans la prolongation logique des attributions qu'ils peuvent d'ores et déjà exercer, être élus conseillers Prud'hommes.

Elle propose de faire du 21 mars, la journée internationale contre le racisme et la xénophobie, un temps fort de signature et de remontée de ces pétitions.

ISA s'associe pleinement à cette démarche. Vous pouvez renvoyer la pétition au journal ou bien directement à la CGT ou bien encore la remettre à des militants CGT.

PETITION NATIONALE

Pour le droit d'éligibilité aux Prud'hommes

Les étrangers salariés en France disposent juridiquement des mêmes droits que les autres salariés de droit privé. Ils peuvent, comme les autres, agir et défendre leurs collègues. Ainsi, rien ne s'oppose à ce qu'ils soient délégués du personnel, élus au Comité d'entreprise ou délégués syndicaux. Ils peuvent assister un autre salarié lors d'une procédure de licenciement ou être mandatés pour défendre un salarié devant le Conseil de Prud'hommes.

Les salariés étrangers sont partiellement reconnus dans leur dimension citoyenne. Ils peuvent voter pour la liste à laquelle ils font confiance, mais là s'arrêtent leurs droits.

Certes, le Conseil de Prud'hommes n'est qu'un élément du dispositif judiciaire et, à ce titre, les décisions qu'il rend sont consacrées au titre du peuple français. En ce sens, ses décisions ont force de loi. Mais nous pensons que la législation doit pouvoir permettre aux salariés étrangers

installés depuis cinq ans d'accéder à l'éligibilité aux Prud'hommes sans affaiblir l'autorité de cette institution dont l'efficacité réelle doit être renforcée. Nous, soussignés, demandons le droit à l'éligibilité aux élections prud'homales pour les salariés étrangers installés depuis cinq ans

Dans la presse

De Libération du 15/01/02, un petit article sur les quelques opposants qui se sont frottés au MNR à l'occasion d'un déjeuner au restaurant du Grand Louvre. L'article signale que la « Direction du Louvre a officiellement protesté contre cette réunion tenue à son insu ».

Abonnement

Nom Prénom et/ou syndicat

Adresse

Code Postal

Ville

🍏 10 numéros (1 an) : 10 €

🍏 Abonnement de soutien : 16 € ou plus

Chèque à l'ordre d'ISA

Contact

ISA : B.P. 241-16 75765 Paris cedex 16

Fax : 01 48 36 66 33

e-mail : isacom@worldnet.fr

Dir. De publication : F. Pécoup

Administration : I. Nicolas, JJ. Petiteau,

Rédaction : H. Alexandre (FGTE-CFDT),
C. Aumeran (SNUI),
C. Birnbaum (SNESUP-FSU),
P. Farfart (SNUIPP-FSU),
F Mahé RIF Paris 19°
JP. Ravaux (SNPES-PJJ-FSU),
D. Turbet-Delof (SNUI),
JL. Wichegrod (CGT Finances),

CCPA n°0603 S 05157

Edité par VISA / Imprimé par nos soins
VISA : 80/82 rue de Montreuil 75011 Paris